

Q1: Pour prévenir le risque chimique, il suffit seulement de respecter :

- A- Les recommandations du médecin du travail.
- B- Les mesures de prévention techniques et médicales.**
- C- Les règles d'étiquetage
- D- Le travail en vase clos
- E- Les valeurs limites d'exposition aux toxiques dans l'atmosphère de travail

Q2: Les produits chimiques ne présentent de danger que pour :

- 1- Les personnes présentant des pathologies chroniques.
- 2- Les travailleurs qui les manipulent sans moyens de protection individuelle
- 3- Les travailleurs présentant un terrain atopique.
- 4- Les travailleurs n'ayant pas bénéficié d'une prise en charge médicale.
- 5- Les travailleurs exposés pendant plus de 10 ans au risque.

A (1- 3- 4- 5) B (1- 2- 3- 4) C (2- 3- 5) **D (les 5 réponses fausses)** E (les 5 réponses justes)

Q3: Les effets des produits chimiques surviennent à court terme lors des expositions:

- 1- De longue durée à de faibles doses
- 2- De courte durée à de faibles doses
- 3- A des toxiques inhalés
- 4- A des toxiques ayant subi une dégradation partielle au niveau du foie.
- 5- A des toxiques ayant un tropisme neurologique.

A (1- 3- 4- 5) B (1- 2- 3- 4) C (2- 3- 5) **D (les 5 réponses fausses)** E (les 5 réponses justes)

Q4: Les manifestations tardives des cancers professionnels, s'observent lors de l'exposition à:

- 1- Des toxiques cumulatifs
- 2- Des toxiques transportés par voie sanguine
- 3- Des toxiques inhalés
- 4- Des produits volatiles non métabolisés
- 5- Des toxiques cumulatifs, pendant une longue durée

A (1- 3- 4- 5) B (1- 2- 3- 4) C (2- 3- 5) **D (les 5 réponses fausses)** E (les 5 réponses justes)

Q5: La fréquence réduite des cancers professionnels est en rapport avec :

- 1- La sous-déclaration des cas de cancer rencontrés
- 2- La méconnaissance des risques professionnels par les autres médecins.
- 3- Les affections se manifestent souvent après plusieurs années d'exposition au risque.
- 4- Les manifestations cliniques sont identiques aux cancers d'autres étiologies.
- 5- La méconnaissance de la réglementation concernant la déclaration des cancers rencontrés en milieu du travail, comme maladies professionnelles.

A (1- 3- 4- 5) B (1- 2- 3- 4) C (2- 3- 5) D (les 5 réponses fausses) **E (les 5 réponses justes)**

Q6: Le mot « CIRC », signifie :

- A- Centre d'Identification et de Recherche des Cancérogènes.
- B- Conférence Internationale de Recherche sur le Cancer.
- C- Classification Internationale des Risques de Cancer.
- D- Centre International de Recherche sur le Cancer.
- E- Classification et Interprétation des Résultats en Cancérologie professionnelle.

Q7: Les agents biologiques sont classés selon certains critères, lesquels ?

1. Pathogénicité chez l'animal
2. La possibilité de propagation dans la population
3. La pathogénicité chez l'homme
4. Le danger pour les travailleurs
5. L'existence ou pas de prophylaxie, traitement, prévention

A (2, 3, 4, 5)

B (1, 2, 3, 5)

C (1, 4)

D (1, 3, 4)

E (1, 2, 5)

Q8: Parmi les agents biologiques cités ci-dessous, quatre sont classés dans le groupe 3 selon la classification des agents biologiques sauf un lequel ?

- A. Le virus de l'HIV
- B. Le virus de la rage
- C. Candida albicans
- D. Mycobacterium tuberculosis
- E. Escherichia coli souches cytotoxiques

Q9: Parmi les prérogatives médicales du médecin du travail, on peut citer :

- A. La pratique de visites médicales obligatoires
- B. La décision de l'aptitude professionnelle des nouvelles recrues
- C. L'amélioration des conditions sociales des travailleurs
- D. L'élaboration des rapports mensuels de médecine du travail
- E. La réparation des maladies professionnelles et des accidents de travail

Q10: La CHS (Commission paritaire d'hygiène et sécurité) est une commission qui:

- A. Est présidé par le médecin du travail, qui a un rôle de conseiller
- B. Est composée par le médecin du travail, le chef d'entreprise ou son représentant et les représentants syndicaux des travailleurs.
- C. Siège obligatoirement deux fois par an
- D. Siège à l'occasion de chaque accident grave du travail
- E. Décide de l'attribution des primes de risques professionnels

Q11: La visite médicale d'embauche a pour but :

- A. De s'assurer que le travailleur est médicalement apte à n'importe quel poste de travail
- B. De s'assurer que les exigences du poste de travail sont compatibles avec le profil de santé du salarié
- C. De pratiquer un bilan médical standard afin de prévenir les maladies professionnelles
- D. D'éviter aux personnes handicapées d'occuper des postes de travail dangereux
- E. De positionner les travailleurs dans les postes qui conviennent à leurs aptitudes professionnelles

Q12: Qu

1. C
2. L
- 85 dB
3. E
4. C
5. E

A (1, 2,

Q13: Le

1. L
2. L
3. L
4. L
5. L

A (1, 2, 3,

Q14: La

1. L
 2. L
 3. L
 4. L
 5. L
- de n

A (1, 2, 3,

Q15: Pa
des ant

1. Le
2. Le
3. Le
4. Le
5. Le

A(1, 3, 5

Q16: Pa
d'entré

1. la
2. Le
3. Le
4. Le
5. Le
6. Le

A(1, 2, 3,

Q12: Quelles sont les propositions exactes à propos de la surdité professionnelle ?

1. C'est une surdité par atteinte rétro-cochléaire
2. La cote d'alerte de l'intensité du bruit se situe, pour une durée de travail de 8 heures par jour, à 85 dB
3. Elle est définitive et irréversible
4. C'est une surdité de transmission
5. Elle est non évolutive après l'arrêt des nuisances

A (1, 2, 3, 5) B (1, 2, 3, 4) C (2, 3, 4) D (1, 3, 5) E (2, 3, 5)

Q13: Le stade 1 de la surdité professionnelle se caractérise par :

1. Une fatigue auditive réversible
2. La présence d'acouphènes
3. Un déficit auditif localisé aux 4000 Hz définitif et permanent
4. Une conservation des fréquences conversationnelles
5. L'entourage ne s'aperçoit de rien

A (1, 2, 3, 4) B (1, 3, 5) C (1, 2, 4, 5) D (1, 4, 5) E (2, 3, 5)

Q14: La reconnaissance d'une surdité en maladie professionnelle nécessite :

1. Une profession exposante au bruit
2. Un déficit audiométrique bilatéral, symétrique, irréversible et non évolutif
3. Une perte auditive d'au moins 35 dB sur la meilleure oreille
4. Un délai de prise en charge respecté selon le tableau n°45
5. La pratique de deux examens audiométriques, séparés d'une période d'au moins trois semaines de non exposition au bruit

A (1, 2, 3, 5) B (1, 2, 3) C (1, 2, 3, 4) D (1, 3, 4) E (1, 2, 3, 4, 5)

Q15: Parmi les propositions suivantes, quelles sont les insecticides appartenant à la famille des anticholinestérasiques ?

1. Les Carbamates
2. Le Parathion
3. Le Dieldrin
4. Le DDT
5. Les Organophosphorés

A(1, 3, 5) B(3, 5) C(1, 2, 3, 4, 5) D(1, 2, 5) E(3, 4, 5)

Q16: Parmi les insecticides suivants utilisés en agriculture, quelles sont ceux dont la voie d'entrée principale est cutanée ?

1. la Cycléthrine
2. Le Malathion
3. Le DichloroDiphénylTrichloéthane
4. Les Carbamates
5. Les Pyrethres de synthèse
6. Les Organochlorés

A(1, 2, 3, 4, 5, 6) B(1, 2) C(1, 4, 6) D(3, 5, 6) E(2, 4)

Q17: Concernant le mécanisme d'action des insecticides organophosphorés lors d'une intoxication aiguë, lesquelles des réponses suivantes sont justes?

1. Leur principale action est une stimulation de l'acétylcholine
2. Il s'agit d'une stimulation permanente de l'acétylcholine dans les structures du système parasympathique
3. Il s'agit d'une accumulation de l'acétylcholine dans certaines structures nerveuses secondaire à la diminution de l'activité de l'acétylcholinestérase à ce niveau
4. La toxicité des organophosphorés est exclusivement neurologique
5. Les signes d'intoxication apparaissent immédiatement après une exposition aux organophosphorés et ce quelque soit la dose

A(2, 3, 4)

B(1, 2, 3)

C(1, 3, 5)

D(2, 4, 5)

E(1, 2, 3, 4, 5)

Q18: Parmi les propositions suivantes concernant la radioactivité, lesquelles sont justes?

1. La radioactivité est la propriété qu'ont certains noyaux de se transformer en un ou plusieurs noyaux, et d'émettre lors de cette transformation des rayonnements ionisants
2. L'unité légale de la radioactivité est le becquerel (symbole : Bq).
3. L'unité de mesure de la radioactivité est le Gray
4. Une matière radioactive est constituée d'atomes stables
5. Une source radioactive émet principalement des rayons x

A(1, 2, 3)

B(2, 4, 5)

C(1, 3)

D(2, 4)

E(1, 2)

Q19: Lors d'une exposition aux rayonnements ionisants, les effets déterministes sont caractérisés par:

1. L'irréversibilité des lésions
2. Leur précocité
3. Leur spécificité
4. Ils sont dose dépendants
5. Ils sont dose indépendants

A(1, 2, 3)

B(2, 5)

C(1, 3, 5)

D(2, 3, 4)

E(3, 4, 5)

Q20: Concernant les effets des rayonnements ionisants sur l'organisme, quelles sont les propositions justes?

1. Ils ont une action uniquement directe sur la molécule d'ADN
2. Seules les molécules d'ADN sont lésées par les rayonnements ionisants
3. Il s'agit d'un transfert d'énergie à la matière vivante
4. Toutes les molécules de l'organisme peuvent être lésées y compris l'ADN
5. L'action sur la molécule d'ADN est mixte (directe et indirecte)

A(1, 2, 4)

B(1, 2)

C(1, 2, 3, 4)

D(3, 4, 5)

E(1, 3, 5)

Q21: Quelles sont les propositions exactes à propos de la polynévrite saturnine ?

1. Elle touche les muscles les plus actifs
2. C'est une atteinte neurologique sensitivomotrice
3. C'est une atteinte purement motrice
4. Elle touche surtout les extenseurs du médus et de l'annulaire
5. C'est une atteinte purement sensitive

A(1, 4, 5)

B(1, 2, 5)

C(2, 4)

D(1, 3, 4)

E(4, 5)

Q22: Parmi les propositions suivantes à propos du plomb, lesquelles sont exactes ?

1. Le plomb est volatil dès 500° C
2. Le plomb absorbé est éliminé principalement par les phanères
3. Le plomb interfère avec la synthèse et la libération de l'acétylcholine
4. Le plomb n'est pas néphrotoxique
5. Le plomb est un toxique cumulatif

A(1, 2, 5)

B(2, 5)

C(1, 3, 4)

D(1, 3, 5)

E(3, 4, 5)

Q23: : Les éléments suivants permettent de poser le diagnostic d'imprégnation saturnine sauf une, laquelle?

- A. Plomburie provoquée
- B. Les hématies à ponctuations basophiles
- C. Protoporphines libres érythrocytes
- D. Plombémie
- E. Les ALA urinaires

Q24: Les professions suivantes exposent les travailleurs au risque de développer un saturnisme sauf une, laquelle?

- A. Fabrication des accumulateurs
- B. Fabrication et utilisation d'insecticides
- C. Fabrication des appareils de mesure
- D. Fabrication et utilisation des peintures
- E. Fabrication des écrans antiradiations

Q25: Les facteurs de risque biomécaniques pour les TMS de l'épaule sont :

1. Le sexe de la personne
2. Les travaux avec bras en abduction avec rotation interne
3. Le port de charges lourdes
4. L'âge de la personne
5. Le non-respect des angles de confort (Articulations)

A(1, 3, 4)

B(2, 3, 4)

C(2, 3, 5)

D(1, 2, 5)

E(1, 2, 4)

Q26: Une dermatose avec des papulo-pustules au niveau des cuisses évoque :

- A. Une dermatite d'irritation
- B. Une dermatite de contact
- C. Une urticaire
- D. Un comédon
- E. Une éruption acnéiforme

Q27: Une éruption acnéique chez un utilisateur de pesticides est une dermatose dite :

- A. Bouton d'huile
- B. Acrocyanose
- C. Un eczéma de contact
- D. Acné juvénile
- E. Acné chloré

Q28: Au niveau des fonderies l'élément responsable de la maladie silicotique est

- A. Le sable
- B. Le granit
- C. Le silex
- D. Les billes d'acier
- E. Le carbone noir

Q29: Parmi les solvants suivants, lesquels peuvent, en cas d'intoxication, entraîner une excitabilité myocardique?

- 1. Benzène.
- 2. Chloroforme.
- 3. White spirit.
- 4. Trichloréthylène.
- 5. Toluène.

A(1, 3)

B(2, 3)

C(4, 5)

D(2, 4)

E(1, 5)

Q30: Le benzène est un hydrocarbure:

- 1. Halogéné.
- 2. Oxygéné.
- 3. Aromatique.
- 4. Soufré.
- 5. Non substitué.

A(1, 3)

B(1, 5)

C(1, 3, 5)

D(3, 5)

E(2, 3, 5)

Q31: Quelle(s) condition(s) doit obligatoirement remplir une maladie pour être indemnisable en tant que maladie professionnelle?

- 1- L'affection en cause doit être inscrite sur un tableau des maladies professionnelles
- 2- Les manifestations pathologiques doivent correspondre à celles qui sont définies par les tableaux
- 3- L'intéressé doit apporter la preuve qu'il a été exposé au risque
- 4- L'affection doit avoir été constatée pendant le temps d'exposition au risque ou pendant le délai de prise en charge
- 5- L'employeur déclare cette maladie présumé d'origine professionnelle à la CNAS dans un délai de 48 heures

A(1,2,4)

B(1,2,3,5)

C(1,2,3,5)

D(1,2,3,4)

E(1,2,4,5)

Q32: Dans le cadre de l'accident du travail, Le Certificat Médical Initial doit :

- 1- Etre établi en 3 exemplaires
- 2- Décrire le siège des lésions, leur nature et le pronostic
- 3- Durée d'incapacité au travail
- 4- Fixer le taux d'IPP
- 5- La date probable de la reprise du travail

A(1,2,3)

B(2,3,4)

C(1,2,3,4,5)

D(2,3,5)

E(2,3)

Q33: A propos de la dose efficace (E), Quelles sont les réponses exactes?

1. Elle est égale à la dose absorbée x Wt
2. Son Unité est le Bequerel
3. Elle est égale au débit de dose x Wt
4. Son unité est le Sievert
5. Elle est égale à l'équivalent de dose x Wt

A (1, 2)

B(3, 4)

C(2, 5)

D(4, 5)

E(1, 4)

Q34: Afin de choisir un écran de protection adéquat au poste de travail exposant aux rayonnements ionisants, La personne compétente en matière de radioprotection (PCR) doit tenir compte de plusieurs éléments suivants, lesquels?

1. La nature de l'activité professionnelle exposante aux rayonnements ionisants
2. La nature du rayonnement ionisant
3. La présence ou non des moyens de protection individuelle
4. L'état de santé des personnes exposées
5. Les caractéristiques physiques des rayonnements utilisés

A(1, 2, 3)

B(1, 2, 5)

C(1, 2, 3, 4)

D(1, 2, 4)

E(2, 3, 5)

Q35: Un aspect radiographique sur un cliché de face 3/3 r/r est :

- A. De densité qui cache en partie l'arborescence broncho alvéolaire
- B. En faveur d'une silicose au stade de début
- C. De densité qui cache toute l'arborescence broncho alvéolaire
- D. Toujours associé à une milliaire punctiforme
- E. En faveur d'une asbestose au stade de début

Q36: Un aspect radiographique sur un cliché de face 2/2 p/r est :

- A. De densité qui cache en partie l'arborescence broncho alvéolaire avec moins d'opacités punctiformes
- B. Evocateur d'une exposition à la silice
- C. En faveur d'une exposition à l'amiante
- D. De densité qui cache toute l'arborescence broncho alvéolaire avec plus d'opacité punctiformes
- E. De densité qui cache en partie l'arborescence broncho alvéolaire avec plus d'opacité arrondies

Q37: Un aspect radiographique sur un cliché de face 2/3 p/r est :

- A. De densité de catégorie 3 avec plus d'opacités punctiformes
- B. De densité de catégorie 2 avec moins d'opacités punctiformes
- C. De densité de catégorie 1 avec moins d'opacités punctiformes
- D. De densité de catégorie 3 avec moins d'opacités arrondies
- E. De densité de catégorie 2 avec plus d'opacités arrondies

Q38: Les TMS mis en évidence selon le protocole SALTSA Peuvent être Classés en

1. TMS Latents: si présence seulement des plaintes
2. TMS Latents: si présence des plaintes associés à des critères temporels
3. TMS symptomatiques: si présence de plaintes, absence des critères temporels et les manœuvres cliniques sont négatives
4. TMS symptomatiques: si présence des plaintes associés à des critères temporels et les manœuvres cliniques sont positives
5. TMS avérés s'il ya des plaintes associés à des critères temporels et des manœuvres cliniques positives

A(1, 3)

B(1, 5)

C(1, 4)

D(2, 3)

(2, 4)

Q39: Le protocole SALTSA

1. Permet le repérage des TMS-MS
2. Destiné aux médecins du travail
3. Permet une harmonisation des pratiques de dépistage
4. C'est un outil diagnostique utilisable à des fins médico-légales.
5. Il s'applique à tous les TMS même les TMS non spécifiques

A(1, 2, 3, 5)

B(1, 3, 4, 5)

C(1, 2, 3)

D(1, 4, 5)

E(1, 2, 3, 4, 5)

Q40: A propos des manœuvres cliniques permettant de mettre en évidence un TMS avéré de la coiffe des rotateurs, quelle est la réponse inexacte?

- A. Le test d'elevation active de l'épaule Abduction et rotation externe
- B. Flexion contrariée du coude qui met en évidence une atteinte du long chef du biceps
- C. Le test d'extension contrariée du poignet
- D. La rotation inerne contrariée de l'articulation Gléno-Humérale
- E. Abduction contrariée de l'articulation GH (sus-épéneux)